ISSN 0024-7650

QUATRE MILITANTS BASQUES LIVRÉS A LA POLICE ESPAGNOLE

NON AUX EXPULSIONS !

p 3

lutte ouvrière

Hebdomadaire - paraît le samedi - N° 948 - 2 août 1986 - prix : 6 F

incendies de forêts

des catastrophes pas naturelles

p. 6

LA DIRECTION DE RENAULT VEUT LICENCIER 853 TRAVAILLEURS

Les travailleurs doivent faire reculer les licencieurs

M 6189 - 948 - 6 F

SOMMAIRE

Dans le monde

Page 5 :
— Italie : Craxi, un petit tour et puis revient.
— La baisse des cours des matières premières étrangle les pays du Tiers Monde.

Politique

Page 2 :
— Des idées pour simplifier la vie des patrons.

Page 4 :
— Il y a 40 ans : la conférence de Fontainebleau, prélude à la sale guerre d'Indochine.

Page 7 :
— Elections législatives partielles en Haute-Garonne.
— Carrefour du Développement : suite (et pas fin) du feuilleton .

Economique et social

Page 6 :
Incendies de Forêts :
— Des catastrophes pas naturelles
— Les causes et la propagation des incendies.

Page 9 :
— Dans les entreprises : Télécoms (Montpellier) ; Sécurité Sociale ; échos des entreprises.

Page 12 :
— Renault-Billancourt : malgré toutes les propositions syndicales pas de solution en dehors de la lutte des travailleurs.

Loisirs et culture

Pages 10 et 11
— Livres : *Le Temps des Carbec* de Bernard Simiot ; *L'Insurrection malgache en 1947* de Jacques Tronchon ; *L'Empereur de la faim* de Jacques Lamalle.
— Films : *Pygmées* de Raymond Adam ; *Le Contrat* d'Arnold Schwarzenegger.

LUTTE OUVRIÈRE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

LUTTE OUVRIÈRE

Hebdomadaire édité par la société Editions E.A.
BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18.
SARL au capital de 20000 F — Durée : cinquante ans.
Gérant : Michel RODINSON - Associés : René MARMAROS, Isaac SZMULEWICZ, José CHATROUSSAT.
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel RODINSON.
Tirage : 18.000 exemplaires.
Composition : Point Virgule Photocompo, Paris.
Impression : Les Marchés de France, Gonesse (Val d'Oise).
Commission Paritaire des Publications n° 64995.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233
75865 PARIS CEDEX 18

Abonnements et soutiens :
Chèques bancaires à l'ordre de Michel RODINSON.
Virements postaux à : Michel RODINSON,
CCP PARIS 685110 R.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner aux publications suivantes (1) :

LUTTE OUVRIÈRE
pour une période de un an : 180 F
pour une période de six mois : 95 F

LUTTE DE CLASSE
(mensuel politique publié par Lutte Ouvrière)
pour une période de un an : 60 F

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ Code postal _____

Joindre la somme par chèque ou mandat-lettre à l'ordre de Michel Rodinson CCP PARIS 6851-10 R.
A expédier à Lutte Ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

(1) Rayer les mentions inutiles.

LES DEVOIRS DE VACANCES DU GOUVERNEMENT

Des idées pour simplifier la vie des patrons

Le Conseil des Ministres devrait adopter le 6 ou le 20 août une ordonnance supprimant ou allégeant certaines contraintes imposées aux patrons pour embaucher des travailleurs sous contrat à durée déterminée, en intérim ou à temps partiel.

Jusqu'à présent, le recours au travail temporaire ou sous contrat à durée déterminée n'était possible que pour des motifs définis : *absence d'un salarié, surcroît exceptionnel de travail* pour les deux formes de contrats ; ou encore *complèment de formation professionnelle, emploi à caractère saisonnier* pour les contrats à durée déterminée.

Cela n'a jamais limité le recours à des formes de travail temporaire. Un OS pouvait par exemple tout à fait légalement être considéré comme remplaçant de n'importe quel salarié absent. Et où passait la limite entre un *"surcroît exceptionnel de travail"* et le travail non en surcroît ?

Il fallait un petit effort d'imagination pour la justifier. Une peine qu'épargnera aux patrons l'ordonnance, en supprimant l'obligation de fournir une justification.

La durée maximum des contrats à durée déterminée était d'un an. Le gouvernement socialiste avait institué des dérogations permettant de la porter à deux ans, en cas de commande exceptionnelle, ou d'embauche d'un chômeur de plus d'un an par exemple. Il n'était là aussi pas compliqué d'entrer dans le cadre d'une dérogation. La durée maximum de tous les contrats sera dorénavant de deux ans.

La durée des contrats d'intérim pourra, elle aussi, être de deux ans dans certains cas, lors d'une commande exceptionnelle par exemple. Il sera donc encore plus facile de tourner la loi pour garder un an ou deux ans un intérimaire, ce qui se fait couramment aujourd'hui.

Enfin, l'ordonnace prévoit de "proratariser" les travailleurs à temps partiel pour le calcul des seuils de salariés imposant l'élection de délégués du personnel ou d'un Comité d'Entreprise. Trois salariés faisant 25 heures chacun compteront par exemple pour deux. Un geste envers les petits patrons que ces fameux seuils traumatiseraient.

Cette nouvelle ordonnance diminuera un peu les recours que les travailleurs peuvent avoir, mais elles ne fait finalement que légaliser ce que le poids de la crise et les lois concoctées par les gouvernements précédents leur ont imposé depuis des années.

Philippe NATIER

Le vieux coup du trou de la Sécu ...

Philippe Seguin, ministre des Affaires Sociales, a déclaré le jeudi 24 juillet à la commission des comptes de la Sécurité Sociale qu'une *"rationalisation des dépenses"* reste nécessaire. Refrain connu !

Dans le collimateur du ministre : le remboursement à 100 % des *"maladies longues et coûteuses"* instauré en 1967. Plusieurs projets sont à l'étude : entre autres une révision de la liste des maladies prises en charge à 100 %, un relèvement du montant des dépenses à partir desquelles on a droit à cette prise en charge, ce qui a concerné 170.000 personnes en 1985 ; ou encore le non-remboursement à ce taux des dépenses qui ne sont pas directement liées à la maladie qui donne droit aux 100 %.

Le tarif du "forfait hospitalier" institué en janvier 1983, sera modulé *"selon la nature des séjours"* pour qu'il corresponde davantage aux *"coûts d'hébergement"*... La droite ne se gêne pas pour exploiter ce filon découvert par la gauche. Les personnes âgées sont les premières visées : on ne va tout de même pas les soigner à l'hôpital pour moins cher qu'on les héberge dans les maisons de retraite !

Seguin n'a pas des idées que pour la Sécurité Sociale, il pense aussi aux Caisses de retraite. Pour les renflouer il faut aller *"à l'évidence vers la retraite à la carte"* a-t-il déclaré, comptant sur la faiblesse des retraites pour convaincre des travailleurs de continuer à s'user au travail après 60 ans.

(AFP)
Philippe Seguin

Chaque ministre de tutelle de la Sécurité Sociale a ses réformes, mais toutes vont dans le même sens !

Annick MINEL

P.I.L., nous on perd, eux ils gagnent

Le gouvernement socialiste avait inventé les TUC, histoire d'inventer un salaire encore plus minime que le minime. Il a réussi : le TUC est payé trois fois moins que le SMIC. Le gouvernement de droite a trouvé l'idée des Socialistes bonne, même que désormais, les veinards qui ont le droit de travailler pour 1700 F par mois, pourront conserver ce privilège pendant deux ans au lieu d'un.

Mais voilà : Le TUC ne concernait que les moins de 25 ans. D'après un "plan pour l'emploi" en préparation, les plus âgés auront droit au P.I.L. (Programmes d'Intérêt Local) qui consisteront par exemple à porter des journaux ou du pain chez les particuliers. Ils seront payés... 800 F !

C'est encore un salaire, mais si, puisque les heureux bénéficiaires seront rayés de la liste des demandeurs d'emploi !

Si ça continue comme ça, de plans pour l'emploi de gauche en plans pour l'emploi de droite, les travailleurs au chômage auront bientôt le droit de travailler, moyennant le versement d'une modique somme à leur patron. Mais que diable, ils ne peuvent pas tout nous donner : et du travail et du salaire !

Tranchant mais pas très lumineux

Un nommé Tranchant, député RPR de son état, a eu une idée lumineuse : faire figurer sur les bulletins de paie le détail des cotisations sociales versées par l'entreprise. Histoire de montrer aux travailleurs à quel point leur patron se saigne aux quatres veines pour leur assurer une vieillesse paisible et des prestations en cas de maladie.

Il est vraiment bon ce Tranchant ; d'autant que même la part dite patronale des cotisations sociales, c'est quand même les travailleurs qui la paient. Mais il y a là peut-être une idée à creuser : et si on publiait, aussi, le bulletin de paie des patrons, et surtout le bulletin de leur profit ? Avec le détail : qu'est-ce qui vient des subventions de l'Etat, qu'est-ce qui vient de spéculations non productives par exemple ? Il est vrai que là, globalement, il y a tout de même transparence : tous les profits viennent, directement ou indirectement du travail des ouvriers...

Les travailleurs doivent faire reculer les licencieurs

Mercredi 30 juillet, à deux jours du départ en vacances, la direction de la Régie Renault a commencé à avertir les 853 travailleurs dont elle avait dressé les listes, qu'elle comptait les mettre en "congés-conversion", c'est-à-dire les licencier.

Après ceux de la construction navale, c'est donc au tour des travailleurs de Renault d'être attaqués, comme l'avaient été auparavant ceux de chez Talbot, de chez Creusot-Loire, de la sidérurgie, licenciés, eux, sous des gouvernements de gauche. Et au-delà de ces grandes concentrations ouvrières, il y a ces dizaines, ces centaines de milliers de travailleurs, d'entreprises grandes et petites, mis en congés de reconversion, en pré-retraite, poussés au départ "volontaire" par des indemnités vite dépensées, renvoyés dans leurs pays d'origine, acculés à la démission à force de mutations, licenciés avec des compensations ou mis à la porte purement et simplement.

Les gouvernements changent, les majorités parlementaires aussi ; comme peut changer le statut des entreprises elles-mêmes, tantôt privées, tantôt nationalisées, mais fonctionnant toujours dans l'intérêt de la bourgeoisie.

Mais au-delà de ces changements superficiels, il y a une continuité dans la politique de la bourgeoisie envers la classe ouvrière ; une continuité pour faire des économies sur le dos de la classe ouvrière : aussi bien en réduisant les effectifs, qu'en bloquant les salaires. Et tous les gouvernements qui se sont succédés ont servi cette politique du patronat.

Résultat : pour tout ce qui compte pour nous, les travailleurs, nos emplois, nos salaires, nos conditions de travail, cela va de plus en plus mal, y compris dans les entreprises et dans les secteurs qu'on croyait protégés. Les revenus des classes riches atteignent par contre, malgré la crise, des sommets rarement atteints.

Ne nous faisons pas d'illusions : la bourgeoisie entend bien profiter de ce que les travailleurs n'ont pas réagi aux coups qu'on leur porte depuis plusieurs années.

Si on la laisse faire, elle continuera.

Renault, c'est un symbole, parce que c'est une grande entreprise, de surcroît nationalisée. Le patronat et le gouvernement espèrent que s'ils réussissent à licencier sans vagues chez Renault, cela démoralisera encore un peu plus les travailleurs d'un peu partout.

Mais ils savent aussi que c'est risqué. Ils ont pris le soin de perpétrer leur mauvais coup à la veille des départs en vacances. Parce qu'ils savent, eux, que les travailleurs ne sont pas désarmés, qu'il y a pour la bourgeoisie le risque que tel licenciement massif, telle provocation, puisse devenir l'étincelle qui allume toutes les indignations accumulées et que ce ne soit pas une entreprise, un secteur qui réponde à l'offensive, mais toute la classe ouvrière. Et alors, adieu les profits exceptionnels de la spéculation, car cela demande le calme social.

Ce qui se passe chez Renault, ce n'est pas un problème Renault ; ce n'est même pas un problème du secteur automobile. Tous les travailleurs sont dans le même bain. Il faut laisser de côté tout esprit maison, tout corporatisme, tout espoir qu'on peut sauver ses conditions d'existence en sauvant "son" entreprise, "sa" branche industrielle. A l'offensive du patronat contre les travailleurs, leur emploi, leurs salaires, seul pourrait s'opposer un mouvement d'ensemble des travailleurs.

Pour préparer cela, il serait illusoire de compter sur les directions des grandes centrales syndicales ; même s'il est utile, chaque fois qu'elles proposent une action, de profiter de l'occasion.

Mais si tous les travailleurs conscients, tous les militants de la classe ouvrière qui n'ont pas renoncé à se battre en cette période de temps difficile, tous ceux qui ont compris par l'expérience douloureuse du gouvernement de gauche que les travailleurs ne peuvent pas compter sur les élections ; si tous ceux-là s'y mettaient, par-delà leurs divergences politiques, si tous ils cherchaient à redonner confiance à leurs camarades de travail, en leur donnant la perspective d'une lutte d'ensemble, alors les provocations répétées du patronat et du gouvernement finiraient par déclencher ce qu'ils craignent le plus : la colère massive et collective de la classe ouvrière.

Arlette LAGUILLER

Lire nos informations sur Renault-Billancourt page 12.

NON AUX EXPULSIONS!

Un réfugié basque espagnol, José Ramon Ruiz de Gauna, 28 ans, a été expulsé de France vers l'Espagne mercredi 30 juillet par les autorités françaises. Il avait été arrêté une heure auparavant !

Dans la journée de jeudi, un autre militant basque a lui aussi été remis aux mains de la police espagnole. C'est le cinquième depuis le 19 juillet.

Tous ont été expulsés de France selon la procédure dite *"d'urgence absolue"* qui permet au gouvernement d'expulser qui il veut, sans justification, sans même avoir recours à une décision judiciaire.

La préfecture des Pyrénées-Atlantiques, dans un communiqué publié le 30 juillet, ne donnait comme seule explication à l'expulsion de Juan Ramon Ruiz de Gauna : *"se préparait à commettre des attentats terroristes"*. Avec de telles raisons, et sans l'ombre d'une preuve qui plus est, aucun étranger résidant en France n'est dorénavant à l'abri de l'arbitraire.

Ces militants remis à la police espagnole risquent des années, voire des dizaines d'années de prison. Ils risquent d'être torturés. Le fait que l'Espagne ait aujourd'hui un régime parlementaire, ne change pas grand chose aux méthodes d'une police qui est restée la même. Les régimes changent mais les forces de répression qui composent les appareils d'Etat se perpétuent, elles.

Les cinq Basques étaient censés bénéficier en France du droit d'asile. D'ailleurs ils étaient tous en possession d'une autorisation de séjour. Mais le gouvernement français n'est pas arrêté par si peu de chose. Il est capable de fouler aux pieds sa propre légalité.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Bernard Raimond, au cours d'une visite en Espagne, a non seulement revendiqué les expulsions mais déclaré qu'il y en aurait sans doute d'autres dans les prochains jours. Comme quoi les arguments du genre "préparations d'attentats terroristes" ou "d'urgence absolue" ne sont en fait que des arguties destinées à justifier n'importe laquelle des expulsions. Le gouvernement français a tout simplement décidé de livrer au gouvernement et à la police espagnols les militants basques que ceux-ci lui réclament.

Paulin Lossou est lui un réfugié politique, du Togo. Il travaille depuis quatorze ans sur l'aéroport de Roissy. Il n'a jamais eu de démêlés avec la justice française. Mais il fait partie d'une association, légalement déclarée en France, d'opposants au régime togolais actuellement en place. Et l'amitié entre le gouvernement français et le dictateur Eyadema, ancien sergent de l'armée coloniale française, a suffi pour que Paulin Lossou se trouve menacé d'expulsion... vers l'Argentine, selon un arrêté signé par Fabius en février et que Chirac cherche à exécuter aujourd'hui.

Alors, de tous ces actes odieux qui livrent des hommes à leurs bourreaux, il ne faudrait surtout pas déduire que le droit d'asile n'existe pas en France. Seulement, pour y avoir droit, mieux vaut être un dictateur en fuite comme Duvalier ou un tortionnaire déchu comme Bokassa !

Henri MARNIER

IL Y A 40 ANS

La conférence de Fontainebleau, prélude à la sale guerre d'Indochine

Le 6 juillet 1946, débutait la conférence de Fontainebleau, censée déterminer l'avenir de l'Indochine au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. A cette conférence siégeaient Ho Chi Minh et les délégués du Viet-Minh d'un côté, les représentants du gouvernement français comprenant alors des ministres communistes et socialistes, de l'autre.

1945 : LE VIET-MINH MAITRE DU VIET-NAM

Pendant la guerre, la colonie indochinoise était restée sous la coupe du gouvernement de Vichy, liée aux japonais qui occupaient toute une partie de l'Asie. Et ce, jusqu'au 9 mars 1945, date à laquelle l'impérialisme japonais, appliquant le vieux principe *"on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même"*, s'était emparé du pays en quelques heures, mettant en forteresse tous les représentants de l'autorité française.

Face aux troupes coloniales françaises, puis japonaises, le Parti Communiste vietnamien, conduit par Ho Chi Minh, avait constitué des maquis. Sa politique préconisait l'alliance avec les soi-disant "démocraties" anglaise et américaine, symbolisée par la présence auprès d'Ho Chi Minh de conseillers américains. Création d'un *"large front national, rassemblant non seulement les ouvriers, les paysans, les petits bourgeois et les bourgeois nationaux, mais aussi les propriétaires terriens patriotes"*, abandon de la lutte de classe, et même de la réforme agraire remplacée par la *"confiscation des terres des traîtres pour les partager entre les paysans pauvres"*.

La Ligue pour l'Indépendance du Viet-Nam, ou Viet-Minh, fut alors créée dans le but de *"réunir tous les patriotes, sans distinction de fortune, d'âge, de sexe, de religion, d'opinion religieuse ou politique, pour travailler ensemble à la libération de notre peuple et au salut de notre nation."* De sa lointaine origine communiste, Ho Chi Minh a ainsi tout abandonné pour devenir uniquement un dirigeant nationaliste.

HO CHI MINH TENTE DE SE FAIRE OCTROYER L'INDEPENDANCE DU VIET NAM PAR L'IMPERIALISME FRANÇAIS

Or l'occasion de s'emparer du pouvoir allait s'offrir à lui lorsque, le 6 août 1945, éclata la bombe atomique d'Hiroshima. Le Japon était au bord de la catastrophe, les anciennes autorités coloniales françaises étaient toujours enfermées dans la forteresse de Saïgon ou bien trop loin de l'Indochine. Le 16 août, le Japon capitula devant les USA. Sans aucune résistance, les armées viet-minh sorties de leurs maquis, s'emparèrent du Viet-Nam, et proclamèrent le 2 septembre, l'indépendance du pays.

C'est donc à la faveur d'un vide politique, sans participation des masses, que le Viet-Minh s'empara du pouvoir. Vis-à-vis des Comités populaires qui se créaient un peu partout, le Viet-Minh avait une politique très ferme. Le ministre de l'Intérieur déclarait : *"Seront sévèrement punis, ceux qui auront poussé les paysans à s'emparer des propriétés foncières."* Dans une autre déclaration, le gouvernement viet-minh affirmait : *"ceux qui incitent le peuple à l'armement seront considérés comme des saboteurs et des provocateurs, ennemis de l'indépendance nationale"*. Quelques mois plus tard, les dirigeants trotskystes étaient assassinés.

Mais vis-à-vis de l'impérialisme français, le ton et les gestes étaient bien différents : *"Nos libertés démocratiques seront octroyées et garanties par les Alliés démocratiques"*. La politique du Viet-Minh avait donc deux aspects : face aux classes populaires, une politique de répression, dans la mesure où celles-ci tentaient de s'organiser de façon autonome ; face aux impérialistes français, une politique de compromis pour tenter de parvenir "à l'amiable", à l'indépendance.

L'impérialisme français lui, ne voulait pas entendre parler de l'indépendance. Mais il n'eut alors pas les moyens militaires de recourir à une solution de force. Il fut cependant secouru par les troupes anglaises qui débarquèrent le 6 septembre libérant les 1500 soldats français prisonniers à Saïgon. Le 22 septembre, les ministres du gouvernement Viet-Minh furent chassés et l'impérialisme français reprit le contrôle du sud de son ancienne colonie, la Cochinchine.

Toute la politique d'Ho Chi Minh consista alors à convaincre l'impérialisme français d'octroyer l'indépendance au Viet-Nam, en échange de concessions donnant la garantie que le nouvel Etat resterait étroitement lié, politiquement et économiquement, à la France dans le cadre d'une "Union Française". Il espérait en fait que l'impérialisme français choisirait de mener en Indochine la même politique que son homologue britannique en Inde.

Cette politique trouva sa concrétisation dans un accord signé le 6 mars 1946. En échange de la reconnaissance du Viet-Nam comme *"Un Etat libre, ayant son gouvernement, son armée..."*, Ho Chi Minh acceptait que cet Etat fasse partie de *"l'Union Française"* et se déclarait prêt à accepter, dans le Nord qu'il contrôlait, des troupes françaises. Les autres problèmes, notamment l'unité entre le Nord et le Sud, furent renvoyés à une conférence suivante : celle de Fontainebleau qui se tint en juillet.

Pendant la guerre d'Indochine, d'un côté des paysans et de l'autre des légionnaires...

Mais d'ici là, Ho Chi Minh mit tout son prestige dans la balance pour faire accepter l'accord du 6 mars au peuple de Hanoï, qui, lui, croyait à l'indépendance immédiate et totale. A l'annonce de l'accord, commençaient à circuler à son propos les épithètes de *"traître"*, *"otage des français"*. En faisant ainsi croire à la possibilité d'une entente avec l'impérialisme, Ho Chi Minh abusait ceux qui l'écoutaient. Car pour la France, la négociation n'était qu'un moyen de gagner du temps pour reconstituer et acheminer sur place son armée, la préparer moralement à une guerre coloniale. De fait, les troupes commencèrent à affluer, et le 1er juin le représentant français au Sud-Vietnam, l'amiral d'Argenlieu, fit proclamer un gouvernement indépendant de la Cochinchine.

UNE CONFERENCE POUR RIEN

Lorsque s'ouvrit la conférence, l'impérialisme français avait déjà opté pour la solution de force. Aussi eut-elle lieu un peu à la sauvette, comme une formalité dont il fallait se débarrasser au plus vite. On la relégua de Paris à Fontainebleau. Les délégués vietnamiens ne furent même par reçus par le Président du Conseil d'alors, et ce fut en autobus qu'ils se rendirent à la conférence. Quant à la délégation française, ses membres avaient tellement conscience de l'inutilité de leur tâche qu'un nombre croissant s'abstinrent purement et simplement de participer aux séances, *"retenus à Paris par d'autres obligations"*.

Pourtant Ho Chi Minh profita de l'occasion pour exprimer une nouvelle fois sa volonté de ne pas rompre avec la France et rassurer la bourgeoisie française sur ses intentions, notamment lors de sa conférence de presse du 11 juillet. A son intention, il déclara : *"Le Viet-Nam est disposé à garantir la sécurité des capitaux français investis sur son territoire... Les Français, d'autre part, pourront continuer à créer toutes sortes d'entreprises... Nous ferons appel aux techniciens français, par priorité sur tous les autres. Et quant aux fonctionnaires français déjà établis au Viet-Nam, ils seront soit utilisés par nos services, soit indemnisés s'ils ne sont pas capables de travailler"*. Et à un journaliste américain qui lui demandait s'il était communiste, il répondit : *"Tout le monde a le droit d'étudier une doctrine quelconque. Moi j'ai étudié celle de Marx. Mais le marxisme se réalisera... je ne sais pas quand. En tout cas Jésus-Christ a dit aimez-vous les uns les autres, et nous n'en sommes pas là"*.

Alors que se déroulait la conférence, l'Amiral d'Argenlieu prenait la décision de convoquer une conférence pour le 1er août à Dalat, avec le roi du Cambodge, du Laos, les représentants de la Cochinchine. C'était déclarer que le Sud Vietnam était un Etat indépendant du Nord, et pour longtemps... sujet dont était censée discuter justement la conférence de Fontainebleau. La demande d'explication de la délégation vietnamienne restant sans réponse, la conférence fut suspendue le 1er août... et ne reprit jamais.

VERS LA GUERRE COLONIALE

Sur le terrain, d'Argenlieu s'acheminait à grands pas vers l'épreuve de force. Et ce fut chose faite lorsque, le 23 novembre, il donna l'ordre à ses navires de guerre d'ouvrir le feu sur le port d'Haïphong, au Tonkin, et fit débarquer la Légion dans les quartiers populaires de la ville, faisant de 6 000 à 20 000 morts suivant les estimations. La sale guerre d'Indochine commençait.

Ho Chi Minh et le Viet-Minh auraient préféré tenir le pouvoir de l'impérialisme français. Et c'est ce qu'ils tentèrent d'obtenir pendant un an, jusqu'à Fontainebleau. L'impérialisme français, quant à lui, choisit une autre solution. Il pensait pouvoir briser par la force le sentiment national. Il n'en fut rien. Les dirigeants vietnamiens nationalistes étaient prêts à aller jusqu'au bout pour atteindre leur but. Et ils n'hésitèrent pas à engager ce combat apparemment inégal, qui les mena, après 30 ans de guerre d'abord contre les Français puis contre les Américains, à obtenir cette indépendance qui leur avait été refusée en 1946.

Daniel Mescla

INTERNATIONAL

ITALIE

Craxi, un petit tour et puis revient

La crise politique qui a fait chuter le gouvernement Craxi fin juin se termine par la remise en selle jusqu'en mars prochain du même chef de l'exécutif, le socialiste Craxi. Depuis trois ans, Craxi assume la responsabilité du gouvernement soutenu par une majorité gouvernementale comprenant la Démocratie-Chrétienne, le Parti Socialiste, plus trois petites formations centristes (Parti Républicain, Parti Social-Démocrate et Parti Libéral).

Pourtant la force de Craxi ne provient pas de celle du Parti Socialiste qu'il dirige. Celui-ci ne recueille que 11,4 % des voix et a 73 députés contre 32,9 % des voix (226 députés) à la Démocratie-Chrétienne. L'opposition, elle, est essentiellement constituée par le Parti Communiste (176 députés) et le MSI, mouvement d'extrême-droite avec 42 députés.

Mais depuis trois ans, Craxi est l'homme de la situation, ou plutôt du monde des affaires, devrait-on dire. Les années 80 ont connu une remarquable prospérité des affaires, et de ce petit "miracle italien", la bourgeoisie est en partie redevable à Craxi : à la stabilité de son gouvernement et à une politique d'austérité qu'il est parvenu à imposer.

Car les profits en hausse pour la bourgeoisie ont eu comme contrepartie une baisse générale des revenus des travailleurs. Ce sont eux que l'on a accusé d'égoïsme parce qu'ils voulaient conserver une échelle mobile qui puisse, même en partie, garantir leurs salaires. Cette échelle mobile avait été dénoncée par les gouvernements précédents comme responsable unique de l'inflation. Craxi, lui, a fait mieux que de la dénoncer, il l'a purement et simplement supprimée, malgré les protestations des travailleurs, et avec la complicité de fait du Parti Communiste qui, ne souhaitant pas porter la contestation sur le terrain des luttes, l'a engagée sur une voie électorale, là où la classe ouvrière était minoritaire. Lors d'un référendum sur l'échelle mobile, organisé par Craxi, ce dernier a obtenu une nette majorité.

Le second terrain sur lequel Craxi a sévi fut celui du budget de l'Etat : la loi financière qui chaque année prévoit les dépenses et les recettes. En octobre 1985, Craxi a fait de la loi financière 1986 une véritable arme de combat contre les travailleurs et les couches pauvres de la population. Les mesures prises : l'échelle mobile des pensions a été rendue semestrielle, les allocations familiales du premier enfant et de parent à charge supprimées, la contribution maladie des salariés augmentée ainsi que le ticket modérateur (15 à 25 %) ; les tarifs des transports urbains ont subi une hausse de 50 % en moyenne, de 20 % pour les abonnements des chemins de fer ; les frais d'inscription à l'université ont été accrus de 400 %, l'inscription au lycée a été portée à 150.000 lires (750 F), grévant le budget des familles ouvrières, etc.

Et là encore, Craxi a pu compter sur la complicité des dirigeants du Parti Communiste Italien qui, face au plan d'austérité de la loi financière n'ont pas hésité à affirmer : *"Au centre de nos préoccupations, il faut placer le risque de perte de compétitivité et de véritable déclin technologique et de productivité de notre pays"*. La CGIL (syndicat majoritaire dans la classe ouvrière où dominent les militants communistes) se contenta pour sa part d'appeler à deux heures de grève !

Et aujourd'hui encore, alors que la crise politique n'est pas résolue, le gouvernement et les syndicats viennent de s'engager sur un *"code de bonne conduite"* à respecter dans les services publics. L'accord a déjà été signé dans les transports. Ce code affirme vouloir défendre le citoyen victime des affrontements entre les salariés et l'Etat. Il définit pour chaque secteur la période de l'année et la situation dans lesquelles un syndicat aura le droit d'appeler à la grève. En contrepartie, le gouvernement promet de

(AFP)

s'autodiscipliner (!) en respectant le calendrier des négociations. Quant aux syndicats qui rompraient le code, ils ne seraient plus admis à la table des négociations sur les contrats.

Cette politique d'austérité qui lui a si bien réussi jusqu'à présent et qui lui a attiré les faveurs de la bourgeoisie, Craxi entend bien la continuer. L'un de ses ministres a déjà, avant même que ne soit constitué le nouveau gouvernement, annoncé la couleur : *"La demande d'augmentation de salaires, compréhensible il y a trois ou quatre ans avec une inflation de 17 %, n'est plus possible avec une inflation prévue pour la fin de l'année à 4 %."*

Robert PARIS

La baisse des cours des matières premières étrangle les pays du Tiers Monde

Du 21 au 25 juillet s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, une conférence internationale sur les prix des matières premières non énergétiques, comme le cacao, le sucre, le caoutchouc ou l'étain.

La chute des cours de ces produits de base, au cours des dix dernières années de crise, et surtout depuis cinq ou six ans, est comparable à celle de la grande crise des années 30.

Même si elle ne fait pas la Une de l'actualité comme les fluctuations des prix du pétrole, cette baisse a des répercussions importantes.

Les exportations de matières premières non énergétiques représentent en valeur près de 20 % du commerce mondial. Les pays les plus durement frappés sont les pays du Tiers Monde, dont plus de la moitié des recettes d'exportation dépendent de deux ou trois matières premières. Mais les pays occidentaux sont touchés eux aussi à leur façon puisqu'ils font la moitié de la production agricole et de l'extraction minière du globe.

La baisse des cours est le résultat de la concurrence de plus en plus acharnée que se livrent les pays producteurs face à une demande solvable qui se réduit partout.

Les Etats des pays riches ont encore la possibilité de subventionner massivement leurs exportations pour gagner des marchés en pratiquant les prix les plus bas. Ainsi les Etats-Unis et les pays de la CEE se disputent les marchés des céréales en exportant par exemple du blé à 80 dollars la tonne au lieu de 160 dollars, prix intérieur, l'autre moitié étant payée aux exportateurs par l'Etat.

Mais les pays plus pauvres n'ont pas cette possibilité. La Malaisie, par exemple, qui est à l'initiative de la conférence du Kuala Lumpur, est prise à la gorge par la concurrence qui l'oppose aux autres pays d'Asie du Sud-Est pour écouler sa production de caoutchouc, d'huile de palme, de cacao et d'étain.

Pour les pays du Tiers Monde, il n'est pas plus question de demander que leurs matières premières leur soient payées à des *"prix justes et rémunérateurs"* comme ils l'exprimaient encore il y a dix ans à une conférence des Nations-Unies à Nairobi.

Tous les accords internationaux conclus à cette époque, soi-disant pour stabiliser les cours, ont été bafoués. Selon un rapport de la Banque Mondiale : *"A la fin 1985, seuls quatre accords susceptibles d'influer sur les prix demeuraient en vigueur et un seul le faisait effectivement"*.

Le nouvel accord sur les cours du cacao qui vient d'être conclu le 16 juillet entre producteurs et consommateurs fait presque figure d'exception. En réalité il entérine le fait que les pays producteurs pour lesquels cette exportation est vitale, comme la Côte-d'Ivoire, se sont rabattus sur le prix proposé par les pays occidentaux consommateurs. Ils ont dû se dire que mieux valait un mauvais accord que pas d'accord du tout. En effet, si l'accord n'avait pas été renouvelé, c'est un stock de 100 000 tonnes de cacao, gardé comme régulateur suivant les termes de l'accord précédent, qui aurait été réintroduit sur le marché alors que les cours ont chuté de 30 % depuis janvier 1986.

En cette période de crise de surproduction, les accords n'empêchent pas les lois du marché de s'exercer aux dépens des plus faibles.

Mais s'il est évident que les pays du Tiers Monde sont les principales victimes, encore

faut-il préciser à qui profitent les baisses de prix. Car, dans les pays occidentaux, ces baisses sont loin d'être répercutées au niveau du consommateur. En France, par exemple, on apprend par les capitalistes de la distribution dénonçant leurs faux-frères industriels, que certains produits ont fortement augmenté au niveau des fournisseurs. Depuis le début de l'année, d'après le journal *Les Echos : "Entre 10 et 21 % sur telle marque de céréale, jusqu'à 16,5 % sur le chocolat"*.

Ce que les pays du Tiers Monde perdent en bradant leurs stocks, à quoi s'ajoute ce que payent les Etats en subventions, ce ne sont de toute évidence pas les travailleurs, même ceux des pays riches, qui le récupèrent en faisant leurs achats, ils sont même taxés à leur tour.

On peut imaginer ce que, au passage, une certaine bourgeoisie doit se mettre dans la poche pour faire la différence.

Patricia RIHOIT

INCENDIES DE FORÊT, DES CATASTROPHES PAS NATURELLES

L'intérêt privé contre l'intérêt général

Une personne âgée brûlée vive, des dizaines de maisons détruites, 7 000 hectares de forêts brûlés rien que dans le Var et les Alpes-Maritimes où le magnifique arrière-pays de Cannes et de Nice est défiguré. Au milieu de l'été, le bilan des incendies de forêts est déjà l'un des plus sombres que le pays ait connu depuis longtemps.

Les moyens d'intervention des pompiers se sont comme à chaque fois révélés nettement insuffisants. Et cette année le scandale a éclaté lorsque les équipages des bombardiers d'eau, ont menacé de faire grève pour protester contre les conditions de travail qui leur sont faites.

Pasqua a été obligé cette fois de composer et de rentrer sa morgue habituelle devant ce mouvement regardé avec sympathie par tous ceux qu'écœurent l'incurie des pouvoirs publics. Après avoir tenté de faire porter la responsabilité des accidents aux travailleurs du feu eux-mêmes, Pasqua a finalement annoncé une réorganisation et l'attribution de crédits, encore insuffisants, pour renouveler et augmenter la flotte des bombardiers d'eau, renouvellement pour lequel il n'a d'ailleurs pas fixé de date.

Mais si chaque année, dans le sud du pays la forêt brûle, ce n'est pas seulement à cause de l'insuffisance des moyens d'intervention qui font défaut : manque de matériel terrestre, de chemins forestiers, de réserves d'eau, de points de guets. Les causes des incendies sont plus profondes .

Pour limiter les incendies encore faut-il d'abord les prévenir et dans ce domaine rien n'est fait. Haroun Tazieff, alors "délégué aux risques majeurs" écrivait dans un rapport en 1984 : *"L'accroissement des investissements en moyens de lutte s'est accompagné — et s'accompagne toujours — d'un accroissement parallèle des surfaces anéanties"*. Car les forêts, non entretenues, sont de plus en plus vulnérables aux incendies.

Les spécialistes avaient d'ailleurs averti que le risque était particulièrement élevé depuis deux ans du fait de l'accumulation de broussailles et bois morts dûe aux vagues de froid hivernales.

Le Parisien du 26 juillet rappelle qu'Haroun Tazieff avait déclaré en 1984 : *"Le massif du Tanneron* (arrière-pays de Cannes) *c'est un lieu prédisposé à l'incendie. Une vaste étendue de mimosas gelés. Non débroussaillée. J'avais envoyé des circulaires aux préfets pour que les mesures soient prises : on n'en a pas fait le dixième. "Dans le Tanneron comme dans toute la France, la solution, c'est le débroussaillement"* a-t-il ajouté dans une interview publiée par le journal.

Aujourd'hui, la grande majorité des forêts méditerranéennes ne sont pas jugées rentables donc non exploitées et non entretenues. Elles se sont dépeuplées ces deux derniers siècles et leurs habitants actuels ne vivent évidemment plus de leur exploitation systématique comme dans le passé. Des champs autrefois cultivés ou patûrés sont maintenant envahis de broussailles, et de coupe-feu se sont transformés en terrains favorables aux incendies.

D'immenses étendues sont ainsi laissées à l'abandon, condidérées comme placement par des propriétaires qui habitent à des centaines de kilomètres de là et ne veulent pas effectuer de dépenses d'entretien, ou appartenant à des petits propriétaires qui n'en ont pas les moyens.

Les trois quarts de la forêt méditerranéenne sont propriété privée. C'est là que le feu fait des ravages.

Absurdité de la propriété privée !

30.000 hectares de forêts méditerranéennes sont détruits en moyenne chaque année (un rectangle de 30 Km sur 10 Km). Il faut de 50 à 100 ans pour qu'elles se reconstituent. Des maisons sont détruites, des sommes importantes sont nécessaires pour combattre les incendies, des milliers d'hommes y consacrent leur énergie chaque été, certains y laissent leur vie.

Mais la propriété privée est sacrée. Chacun est maître chez soi. L'intérêt général s'arrête au seuil de la propriété. Même si des propriétaires eux-mêmes finissent par en être victimes par la destruction de leur maison ou de "leur" forêt.

Philippe NATIER

Les causes et la propagation des incendies

Aucun incendie ne se déclare spontanément. L'origine n'en est cependant connue que dans 30 % des cas.

La mise à feu volontaire est établie pour 3 % des incendies seulement, actes de malades, de gens qui assouvissent une vengeance ou qui ont intérêt à la destruction d'une forêt. Une place bien moins grande dans la réalité que dans les colonnes des journaux !

L'imprudence dans les travaux agricoles, celle des campeurs, promeneurs, fumeurs ou des enfants est la cause de cinq fois plus d'incendies d'origine connue. (*"Dossiers sur la forêt française"*, ministère de l'Agriculture).

Déclaré au sol, c'est par les broussailles que le feu atteint la cime des arbres, comme l'explique ce passage de *"La forêt méditerranéenne et ses problèmes"* (A. Seigue) :

"C'est au sol qu'éclatent les incendies ; ils sont facilités par un couverture morte abondante et formant un tapis continu (...) C'est dans une végétation fine et présentant une structure uniforme que le feu se propage et en général de bas en haut : de la couverture morte aux broussailles basses et des broussailles à la cime des arbres. Une coupure de la végétation peut arrêter, ou au moins freiner la propagation du feu. En l'absence de broussailles de sous-bois, un feu de surface, alimenté par des feuilles mortes, ne se propagera pas forcément à la cime des arbres. Il s'arrêtera devant un obstacle". Un exemple : *"Une forêt de chênes-lièges bien débroussaillée est à l'abri de l'incendie."*

L'essentiel est donc de débroussailler. Et là se pose le problème du financement. Les propriétaires ne sont actuellement obligés de débroussailler que dans un rayon de 50 m autour des maisons. Cela pour assurer la protection des maisons en cas d'incendie. Il est notoire que même cela n'est généralement pas fait.

Le débroussaillement coûte environ 3.000 F à 15. 000 F l'hectare (chiffre de 1982) selon le matériel utilisé en fonction du terrain. L'entretien annuel représente ensuite 10 % de cette somme. Il est possible de ne débroussailler que des bandes coupe-feu.

Pour le gouvernement, les sommes nécessaires sont, paraît-il, bien trop importantes. Pourtant le même gouvernement étudie actuellement la construction d'un hélicoptère militaire franco-allemand qui devrait coûter 115 millions de francs, pièce, estimation qui sera certainement inférieure à la réalité.

A 10.000 F l'hectare débroussaillé, il suffirait d'y consacrer le prix d'une centaine de ces hélicoptères pour débroussailler plus d'un million d'hectares et mettre ainsi à l'abri du feu les zones à plus haut risque de la forêt.

P. N.

Des moyens de lutte insuffisants

La flotte de bombardiers d'eau se compose de 23 avions, dont 12 seulement étaient disponibles début juillet. Selon le responsable de l'intersyndicale des personnels *"cette situation était dûe à une mauvaise planification des moyens"*. Depuis le taux de disponibilité des avions est monté à 80, 85 %. Les équipes de mécanos manquent de pièces de rechange. *"Il nous a fallu plus de six mois pour nous procurer certaines pièces, ce qui est absolument scandaleux"* a ajouté le même syndicaliste.

Certains DC 6 ont plus de 30 ans d'âge, des Canadair plus de 15 ans. Il faudrait au minimum changer les moteurs d'un bon nombre et carrément les remplacer par les divers modèles plus modernes qui existent.

La détection rapide des incendies, autrefois assurée par les habitants, est déterminante. Le nombre de postes de guet est dérisoire : 54 pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, et... un seul pour la Corse ! 66 véhicules sont affectés à la surveillance (dont 4 pour la Corse) et 11 avions à l'observation (chiffres de 1981). Il n'y a qu'à souhaiter que le feu se déclare au bon endroit !

Des Canadairs, une lutte efficace contre le feu à condition... qu'il y en ait suffisamment

De mauvaises raisons pour un bon profit

Certains, évidemment pas désintéressés, se font les propagandistes de la promotion immobilière comme moyen de réinstaller les habitants dans la forêt méditerranéenne. *Les Echos* du 23 juillet y a consacré un éditorial, préconisant ni plus ni moins de *"livrer les forêts à la spéculation"*.

Tous les spécialistes pensent au contraire que les dangers supplémentaires d'incendie créés par des habitations l'emportent sur l'intérêt représenté par l'entretien des abords, rarement fait, ou sur la possibilité de détection des incendies par les occupants de ces maisons.

D'autre part, *"l'habitation en forêt est une catastrophe surtout si le terrain n'est pas dégagé autour"*, a déclaré un capitaine des pompiers à *L'Humanité*. *"S'il y a, par exemple, vingt maisons dans vingt endroits différents, cela va mobiliser vingt à quarante engins qui ne pourront pas s'occuper des milliers d'hectares autour. Une maison correctement construite, portes et volets fermés, sur un terrain propre et libre d'accès, ne doit pas brûler. Hélas ! ce qui devrait être une règle relève de l'exception."*

Carrefour du Développement: suite (et pas fin) du feuilleton

Façade du Château d'Ortie

Cette semaine, l'affaire du Carrefour du Développement a connu un nouveau (petit) rebondissement. Cette fois-ci, le groupe parlementaire socialiste est impliqué : il aurait aidé Christian Nucci, l'ex-ministre de la Coopération, à payer une facture de matériel électoral. Ce même Nucci aurait bien voulu auparavant faire payer sa facture par la Promotion Française, l'une des deux associations (l'autre étant le Carrefour du Développement), créées par Yves Chalier, son ex-chef de cabinet, aujourd'hui sur la sellette...

Ces associations, ayant bénéficié de fonds publics, censées aider les pays africains et assurer la promotion de cadres auront décidément servi à des activités très variées ! Outre les campagnes électorales de Christian Nucci, elles ont assuré entre autres le paiement d'un million, correspondant à une R25 blindée pour la protection de Mitterrand au sommet franco-africain de Bujumbura en décembre 1984 (gêné, l'Elysée a, depuis, réglé lui aussi la facture) ; le paiement d'un million pour un château destiné aux fameux cadres africains et vite racheté par Chalier, grâce à un prêt garanti par l'Etat ; le paiement d'un appartement et d'une voiture à une amie de Chalier...

Mais une grande partie des sommes, qui ont transité par l'une ou l'autre des associations, a surtout servi à la constitution d'une caisse noire. Depuis, Chalier a expliqué que pour 400 000 F cet argent avait servi à la campagne électorale de Nucci et pour plusieurs millions au financement de certaines dépenses secrètes pour le sommet de Bujumbura dont le coût aurait été assumé à concurrence de 50 millions sur un total de 62 par Carrefour du Développement. Et voilà !

Chalier se défend aujourd'hui comme un beau diable en essayant de "mouiller" un maximum de gens avec lui ou à sa place. Il est difficile de savoir très exactement ce qui est vrai dans ce qu'il raconte !

Mais tout ce qu'il dit est crédible ! Car pour les campagnes électorales certes, mais surtout pour les opérations officiellement inavouables, il faut bien trouver de quoi les subventionner. Carrefour du Développement, contrairement à ce que pouvait laisser entendre le nom de cette association, n'avait nullement pour but d'aider au développement des pays africains. Sa vocation consistait plutôt à soutenir les dictatures en place, à former leur police, voire même payer des barbouzes.

Peut-être Yves Chalier a-t-il été seulement maladroit et s'est-il fait prendre là où d'autres se débrouillent mieux. Sans doute a-t-il exagéré. Mais pour assurer des besognes louches et inavouables, il faut des hommes que les scrupules n'étouffent pas, prêts à toutes sortes de trafics. Quitte pour un Nucci, ministre socialiste, à se servir ou à se mettre à la merci d'un Chalier, militaire de carrière et baroudeur... de fonds publics.

Philippe LEMAIRE

Gare au pyralène

Dimanche dernier, l'union locale CGT de Villeneuve-St-Georges (Val-de-Marne) dénonçait publiquement le stationnement, depuis plusieurs semaines, d'un wagon contenant probablement du pyralène sur une voie de garage de la gare SNCF, en bordure de la nationale 6. Le lendemain, la direction de la SNCF et la préfecture du département annonçaient qu'elles allaient prendre des mesures pour déplacer cette cargaison, reconnaissant un peu tard peut-être, qu'il n'était pas souhaitable que le wagon resta là.

Dans la cargaison, 27 litres de pyralène sont mélangés à de l'huile de vidange et le pyralène, à haute température, dégage de la dioxine, un poison mortel.

Jusqu'alors, le danger n'a pas trop inquiété la SNCF. Le wagon était là depuis... le 5 mai. Une fuite a même eu lieu début juillet. Il aura donc fallu une toute autre "fuite", mettant le problème sur la place publique pour contraindre les autorités à commencer à se préoccuper du problème !

Publicité élastique

Selon le ministre de la Santé, la publicité pour les préservatifs masculins sera bientôt autorisée. N'y voyez pas, surtout pas, une levée des interdits concernant la contraception : la publicité pour les autres formes de contraception sera toujours interdite.

C'est uniquement en tant que moyen d'empêcher la contagion des maladies sexuellement transmissibles qu'il sera autorisé de vanter les mérites de ces "french leather" des Anglais, "capotes anglaises", ici. C'était là, d'ailleurs, la raison officielle qui avait permis leur vente en 1920, alors que les autres contraceptifs restaient interdits.

Pour l'heure, bigots et natalistes ne semblent pas réagir. La crainte du SIDA est peut-être plus forte que celle de l'Enfer ou de la chute de la natalité.

Mais comme, selon *Libération* du 25 juillet, une partie de la publicité pour ces préservatifs concernera explicitement les homosexuels, particulièrement victimes de la maladie, on n'a pas fini de faire des cauchemars du côté de la calotte !

P.N.

Ça presse!

Le Conseil Constitutionnel vient de refuser trois articles de la loi sur la presse présentée par François Léotard, le ministre de la Communication. Ce Conseil, composé à ce que l'on dit de neuf "sages" pour la plupart vieux politiciens au rancart, trouve que la garantie sur le pluralisme de la presse n'est pas suffisante. Léotard, en grand libéral, voulait autoriser la concentration de la presse quotidienne, aux mains d'un seul, jusqu'à concurrence de 30 % de la diffusion de ses journaux sur l'ensemble du territoire. Jusqu'ici, la loi de 1944 et celle de 1984 édictée par le gouvernement précédent, limitaient la concentration - du moins théoriquement - à environ 15 % de la diffusion nationale.

Ainsi, par exemple Hersant, le grand magnat de la presse qui possède *Le Figaro* et bien d'autres titres, a une diffusion nationale qui atteint 28 %. A Lyon et dans la région il monopolise même les quatre cinquièmes de la presse quotidienne.

La nouvelle loi de Léotard aurait donc lavé Hersant de toutes accusations de monopoliser la presse. Mais le Conseil Constitutionnel en a décidé autrement. Alors Hersant restera toujours hors-la-loi, mais apparemment cela ne le gène pas trop, comme cela ne gène pas les "sages" que les lois ne soient pas appliquées.

Ils ne sont là que pour juger si les lois sont conformes à la Constitution.

Léotard devra donc refaire sa copie en ce qui concerne les articles sur le pluralisme... à moins que d'ici là le Conseil Constitutionnel soit racheté par un Tapie ou autre Hersant !

Des élections législatives partielles en Haute-Garonne

Les élections législatives du 16 mars dernier viennent d'être annulées en Haute-Garonne. Le Conseil Constitutionnel qui en a décidé ainsi, avait été saisi par Gérard Houter, un socialiste dissident dont la liste fut invalidée par la préfecture.

Gérard Houter était l'un des six députés socialistes élus en 1981. Mais le congrès départemental du PS, qui avait précédé les dernières élections, avait décidé de ne le présenter qu'en septième position, c'est-à-dire en position non élue.

N'acceptant pas d'être ainsi écarté, Houter avait présenté ses propres listes aux législatives et aux régionales. Sa liste aux législatives fut invalidée par la préfecture. Motif : un de ses colistiers était déjà inscrit sur une liste du RUC (Rassemblement des Usagers et Contribuables) dans les Hautes-Alpes. Malgré le démenti du colistier incriminé qui accusait le RUC d'avoir imité sa signature, le préfet, soutenu par le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, appliqua à la lettre le code électoral, ce qui arrangeait bien les affaires du PS.

L'annonce de l'annulation des élections a beaucoup agité le monde politique toulousain. Baudis, maire de Toulouse et porte-parole d'une liste UDF-divers droite qui avait remporté trois sièges sur huit et 34 % des voix aux dernières élections législatives, ne cesse de parler des "magouilles" socialistes. Il a même porté plainte contre X en incriminant Pierre Joxe. Pourtant, du côté de Baudis aussi, cela avait pas mal grenouillé lors de la constitution de sa liste. Un notable PR de son équipe avait quitté le PR pour devenir tête de liste RPR, tandis qu'un adjoint RPR au maire quittait, lui, le RPR pour se faire élire député sur la liste Baudis.

Du côté du Parti Socialiste, les quatre députés ex-élus ont porté plainte pour diffamation contre Baudis. Mais la fédération départementale du PS est, dit-on, prise d'un certain malaise. La percée électorale de Baudis a mis à mal les notables du parti. Et finalement, l'ancienne tête de liste locale, Alex Raymond, a proposé que Jospin en personne conduise la prochaine liste du PS dans le département, histoire peut-être de faire taire quelque temps les dissidents et les frondeurs.

Il y aura donc des partielles en Haute-Garonne avant le 5 octobre. Les dernières législatives avaient vu le PS l'emporter avec 37,9 % des voix, soit 4 % de plus qu'aux présidentielles de 1981 et 8 % de plus qu'aux européennes de 1984, mais 13,6 % de moins qu'aux législatives de 1981. Cette "remontée" électorale n'empêchait pas le PS de perdre deux députés et n'enrayait pas la percée de Baudis qui réalisait, lui, 34 % des voix. La droite faisait au total 43,12 % des voix et le Front National, 7,98 %. Le succès du PS était donc très relatif dans un département volontiers qualifié de citadelle socialiste.

Quant au PC, avec 7,98 % des voix (une voix de moins que le Front National), c'est lui qui fut le grand perdant (5 % de moins qu'aux législatives de 1981 et 2,5 % de moins qu'aux européennes de 1984).

Quant à l'extrême-gauche, elle avait réalisé en mars dernier un de ses scores les plus bas dans le département, (0,66 % pour Lutte Ouvrière, 0,24 % pour le MPPT, 0,22 % pour la Ligue Communiste Révolutionnaire).

Cette prochaine échéance électorale compte beaucoup pour tous les représentants des grands partis qui s'affronteront en Haute-Garonne. Mais quels qu'en soient les résultats, elle ne pourra certes pas modifier la majorité de l'actuelle Assemblée nationale. Ces élections à venir seront essentiellement un test qui montrera comment évolue l'opinion après six mois de gouvernement de droite, six mois d'une politique d'austérité qui maintient et continue celle qu'avait engagée le précédent gouvernement de gauche.

Correspondant LO

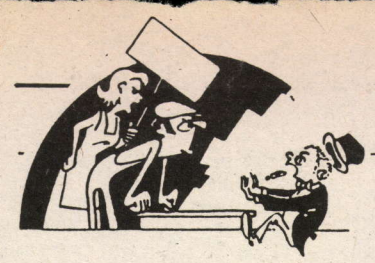

Les privatisations côté bourgeois et côté travailleurs

Selon *Le Point* du 28 juillet, la perspective des privatisations *"a aiguisé de solides appétits, tant en France qu'à l'étranger"*. Les entreprises nationalisées en 1982 se déclaraient à l'époque la plupart déficitaires. Depuis, elles ont reçu une quarantaine de milliards sous forme de dotation en capital. A quoi il faut ajouter toutes les aides indirectes non comptabilisables.

Maintenant qu'elles ont été renflouées, voilà de bonnes affaires en perspective !

Les "vieilles" nationalisées du lendemain de la guerre semblent elles aussi alléchantes.

On s'est battu pour les postes de PDG. Toujours selon *Le Point*, Chirac et Balladur ont *"vu s'entasser les lettres de dénonciation, les pétitions. Il y avait à l'arrivée, quatre ou cinq candidatures par poste à pourvoir"* ! Ingratitude, aucun des partants n'a été pleuré par les travailleurs. Et les arrivants ne sont pas davantage appréciés.

Car du côté des travailleurs, la perspective des privatisations n'est regardée favorablement nulle part.

Dans des entreprises nationalisées en 1982, comme à la Thomson ou à Alcatel, c'est plutôt l'indifférence. Alors qu'avant 1982 les projets de nationalisations avaient suscité pas mal de discussions parmi les salariés, voire même des espoirs chez un certain nombre d'entre eux, en ce qui concernait notamment la garantie de l'emploi, la période qui a suivi a laissé un tel souvenir amer qu'aujourd'hui personne ou presque ne semble regretter la nationalisation.

Par contre, la privatisation suscite une certaine inquiétude dans des "vieilles" nationalisées, comme le Crédit Lyonnais. Des employés s'y sentaient protégés par la nationalisation. Certains craignent aujourd'hui que la privatisation ne soit l'occasion de restructurations et de "rentabilisation", voire de licenciements.

Les réactions dans des entreprises nationalisées en 1982...

• ALCATEL (Vélizy)

Une inquiétude règne actuellement à Vélizy. Mais elle est due aux nouveaux projets de fusion, pas à la privatisation.

Dans l'entreprise, un plan de suppressions de 400 postes et de mutations en province est en application. A la fin de l'année, le secteur production de cette entreprise sera totalement supprimé. Les refus de mutation se sont traduits par des licenciements.

Les salariés sont à nouveau inquiets pour l'avenir. Beaucoup ont été déçus de la politique du gouvernement de gauche. Ils ont bien vu que les licenciements dans la téléphonie se sont faits avec la bénédiction des ministères. Si certains pensent qu'à l'avenir, avec la droite, ce sera pareil, d'autres craignent que ce soit pire.

Les projets de fusion avec ITT préoccupent. Echaudés par la fusion Alcatel-Thomson, les travailleurs redoutent de nouvelles suppressions d'emplois, de nouvelles mutations. Et les équipes techniques craignent la suppression des projets sur lesquels elles travaillent.

• ALCATEL-THOMSON
Faisceaux Hertziens (Levallois)

Le changement de PDG et la dénationalisation ne passionnent pas.

Quelques cadres se sont préoccupés de savoir qui est le nouveau, mais chez les ouvriers et les techniciens, c'est l'indifférence.

Les quelques réactions que l'on a pu entendre, sont du genre : *"Avant 1981, on était dans le privé et il n'y avait pas de licenciements; on a été nationalisé et il n'y a jamais eu autant de licenciements. Alors, les dénationalisations..."*

• ALCATEL (Colombes)

Anciennement Thomson, l'entreprise a été directement touchée par les milliers de suppressions d'emplois qui ont accompagné la fusion des branches téléphonie de Thomson et d'Alcatel.

L'établissement doit fermer. La division commutation publique (1300 personnes) a déjà disparu.

Six cents salariés ont été mutés contre leur gré dans divers centres plus lointains de la région parisienne (dont près de 300 à Alcatel Vélizy) et 300 travailleurs ont été mutés dans divers établissements de province (Lannion, Tréguier, Guingamp...).

Pour ceux qui refusaient la mutation, c'était le licenciement (20% ont refusé les transferts en région parisienne, 90% ont refusé les mutations en Bretagne).

Actuellement, il reste une cinquantaine de salariés de l'ex-division commutation publique à Colombes, qui sont en instance de licenciement. Le service paye et les services généraux disparaîtront, eux, à la fin de l'année. Les projets de privatisation ne suscitent guère d'émoi parmi ces derniers. Les autres ne sont plus là pour en parler.

... et dans les "vieilles" nationalisées

• CRÉDIT LYONNAIS

Au Crédit Lyonnais le PDG change.

Le départ de l'ex-président, Jean Deflassieux, un socialiste, ne suscite pas de regrets. Sa lettre d'adieu a plutôt fait sourire. *"Il nous ferait presque pleurer"* a-t-on entendu en agence. *"Quel gâchis ! Ça va directement à la poubelle !"* en ont conclu des employés de l'annexe de Levallois.

L'arrivée de Jean-Maxime Lévêque suscite par contre davantage de commentaires, d'inquiétudes. Dans une lettre au personnel, il annonce qu'il aura *"la responsabilité de conduire le Crédit Lyonnais à sa privatisation"*.

On s'amuse de son nom : *"Après Lévêque, le Pape ?"* A Levallois, à un distributeur de café, une employée commentait en riant : *"Avec le nouveau on ne pourra plus venir prendre le café"*. Mais beaucoup d'employés sont tout de même préoccupés. Les gens qui réagissent sont en général ceux de gauche, mais pas seulement.

Au Siège, des employés de gauche disent carrément : *"Qu'est-ce qu'on va prendre dans la gueule !"*, tandis que d'autres se rassurent en disant que le nouveau PDG, âgé de 63 ans, *"assure l'intérim pour deux ans"* et qu'il n'aura donc pas le temps de faire grand chose.

Beaucoup d'employés ne croyaient pas à la privatisation ; la lettre du nouveau PDG, qui l'annonce, suscite un peu d'inquiétude. *"Le Crédit Lyonnais est moins rentable que la BNP"*, dit un collègue, *"ça va peut-être être un prétexte pour nous faire bosser plus"*. Un autre craignait la remise en cause des *"avantages acquis"*, par exemple la Convention collective.

En agence : *"Lévêque est un copain de Chirac, il le remercie en le nommant au CL"*, et encore : *"Ce n'était déjà pas terrible. Ça ne va pas s'arranger. Il va faire le ménage."* Certains pensent que le Crédit Lyonnais va servir de test pour la privatisation.

A Levallois des employés disent que Lévêque vient pour *"vendre la boîte et eux avec"* et que Lévêque est un *"homme dangereux"*.

Au département du commerce extérieur, le directeur parle depuis longtemps de rentabilité et de productivité, il y a déjà eu 15 suppressions de postes avec reclassement dans un secteur d'une centaine de personnes. Alors des gens disent : *"C'est un copain à Lévêque. Ça va sûrement sabrer. Il va avoir le feu vert"*.

• THOMSON (Saint-Denis)

A la Thomson, le PDG, Gomez, est maintenu. Il y a eu de nombreux licenciements depuis 1982.

Un contrôleur : *"Gomez reste : c'est normal, il passe sur tous les tons, c'est vraiment un caméléon. C'est le patron moderne qui porte bien le costard, genre Tapie. Pour nous, ça sera pareil avec un peu plus de serrage de vis"*.

Un ouvrier : *"Gomez reste. Bof ! Moi je croyais comme beaucoup qu'avec les nationalisations, il n'y aurait pas de licenciements, et pourtant... il n'y en a jamais eu autant"*.

D'autres ouvriers : *"Lui ou un autre, c'est tous des voleurs"; "Entre un patron de droite et un patron de gauche, c'est bonnet blanc et blanc bonnet"*.

• ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

Michel Albert, ex-commissaire au Plan sous le gouvernement Barre, nommé PDG en 1981 par la gauche, garde sa place. Réactions dans le personnel : *"Lui au moins, il est tranquille"*. La lettre adressée au personnel, dans laquelle il se déclare *"fier et heureux"*, a été plutôt mal accueillie.

On pouvait y lire : *"Le moyen le plus sûr pour les AGF, j'en ai la profonde conviction, de garder leur indépendance et de maîtriser leur destin, est que nous soyons performants dans tous les domaines..."*.

Au journal téléphoné interne, même son de cloche.

"... La privatisation ce n'est pas une question d'opinion. On peut être pour ou contre. Mais c'est fini, l'opinion, puisqu'il y a une loi de privatisation... Je demande à tous ceux qui travaillent aux AGF de faire tout leur possible pour bien vendre notre entreprise".

Les employés se posent des questions sur la manière dont sera accommodée la privatisation. Y aura-t-il des restructurations, une rentabilisation ?

Et l'on entend des propos du genre : *"Nous ferons partie de la prochaine fournée de licenciés"*, ou *"Nous allons recevoir nos lettres de licenciement"*. Certains se disent que *"ça viendra, mais pas tout de suite", "dans trois ans, peut-être..."*.

Tout cela sur le ton de la plaisanterie cependant.

Vers un plan de suppression massive de postes à la Sécurité sociale et aux Allocations familiales ?

Depuis le mois de juin, il est question d'un "Contrat social" dans les organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales. Le bruit a commencé de se répandre dans les caisses à partir de la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne.

Dans cet organisme, des négociations se déroulent depuis plusieurs mois entre la Direction d'une part et d'autre part la CFDT, la CFTC et la GCT-Cadres. C'est la CFDT qui a surtout été à l'initiative de ces discussions.

Le projet soumis par la Direction à négociation comprend :
— un plan de pré-retraites FNE à 55 ans ;
— des départs volontaires à compter de 52 ans avec deux ans de salaire ;
— des mesures pour pousser aux départs volontaires (aide à la création d'entreprise, aux projets personnels et aux mutations...) ;
— la proposition d'opter pour un contrat définitif à temps partiel.

Ce sont les mesures classiques proposées dans beaucoup d'entreprises pour supprimer massivement du personnel. Mais dans les organismes de Sécurité Sociale c'est nouveau et surtout, ce sont des organisations syndicales qui poussent à la négociation pour que les réductions d'effectifs se fassent en douceur.

Car l'objectif annoncé par les représentants de la Tutelle est de supprimer 25.000 postes à l'échelle nationale d'ici 1990.

Cela a commencé par les "gels" de postes laissés vacants par des départs en retraite ou des démissions. Mais maintenant les "départs naturels" ne leur suffisent plus et les consignes sont d'intensifier les départs. Depuis un an, les directions relayées par certains syndicats expliquent qu'il vaut mieux cela que les licenciements.

Mais l'annonce de plans de pré-retraites à venir, a contribué à augmenter l'inquiétude sur l'emploi. Car si certains employés seraient prêts à partir avant 60 ans, ce n'est pas le cas de tout le monde. Et puis beaucoup d'employés se disent que si cela commence comme cela, puisqu'il faut éliminer 25.000 personnes, cela peut être suivi de mesures de licenciements pour "aider" un peu plus les départs naturels.

Pour l'instant, les discussions n'ont lieu qu'aux Allocations Familiales, mais elles servent de

ballon d'essai pour les autres organismes et pour la mise en place d'un plan national.

Car ceux qui dirigent la Sécurité Sociale veulent faire des économies, sur le dos des assurés sociaux, les travailleurs paient pour le savoir, mais aussi sur le dos des employés qui y travaillent. Pour mener cette politique, ils rencontrent le soutien d'une partie des syndicats. Mais rien ne dit que les employés de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales se laisseront faire.

Correspondant LO

Le salaire minimum à la Sécurité sociale inférieur au SMIC

Le 1er juillet 1986, le SMIC a été relevé de 1,24 %. Sur la base de l'horaire légal de 39 heures la rémunéraiton mensuelle minimale doit être de 4.549,48 F en retenant une moyenne forfaitaire de 169 heures, ou de 4.566,98 F en calculant sur 365 jours avec 5 jours par semaine.

Les employés embauchés à la Sécurité Sociale aux deux premiers coefficients n'atteignent plus le SMIC quel que soit son mode de calcul, car ils sont embauchés à 4.503,68 F et 4.539,70 F.

Il y a un an, cela s'était déjà produit pour le premier niveau d'embauche mais l'organisme de tutelle avait refusé de réajuster les paies en prétendant qu'avec le 13e mois et la prime de vacances, le salaire annuel divisé par douze dépassait le SMIC.

Plusieurs directions d'organismes ayant été condamnées en justice, certaines caisses comme la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) viennent d'opérer des réajustements.

Mais au-delà de l'aspect juridique cela montre quels sont les effets du blocage des salaires dans un secteur public comme la Sécurité Sociale : en janvier 1982, le salaire minimum d'embauche était de 428,57 F supérieur au SMIC, quatre ans après il lui est de près de 50 F inférieur !

Correspondant LO

TÉLÉCOM (Montpellier)

Ça m'suffit

A Montpellier, dans les années 1979 ou 1980, le Directeur de l'époque à la Direction Régionale des Télécoms, Schoeller, s'était fait acheter une villa de grand standing aux frais de l'administration. Standing toutefois indigne de lui puisqu'il lui a fallu faire réaliser des aménagements de grand luxe. Maintenant, cette habitation coûterait plus de 2 millions de francs.

Schoeller parti, son remplaçant Médecin, a repris sa villa et... l'a gardée. Car, bien que muté depuis plus d'un an à Paris, Médecin retrouve sa villa tous les weekends à Montpellier.

Le rapport de la Cour des Comptes circule à la DRT de Montpellier et suscite bien des commentaires. Ce qui a le plus choqué, ce sont les justifications données par le secrétaire aux PTT, Longuet.

Dans sa réponse à la Cour des Comptes, Longuet couvre et justifie la pratique des habitations luxueuses à Montpellier, Narbonne, Toulouse, Albi, Metz, Dijon, Rouen, dans l'Essonne... car, écrit-il, *"le développement rapide des Télécoms les ont obligés de trouver d'urgence des solutions"*. Question rapidité, il faut croire que c'est bien plus rapide d'acheter et d'aménager une grande villa que d'ouvrir simplement une des nombreuses chambres inocupées du foyer...

D'autre part, pour Longuet, les fonctionnaires supérieurs des Télécoms sont des *"promoteurs de l'industrie française au plan international et entretiennent avec tel ou tel pays des relations privilégiées"*. Et Longuet de citer, par exemple, les relations de Montpellier avec le Maroc. Or les employés savent qu'il y a bien eu trois employés marocains venus faire un stage de quelques semaines à Montpellier, mais ils n'ont pas dû voir la couleur de la villa en question... car ils étaient logés au foyer !

Pour plusieurs employés qui ont lu tout cela, *"Longuet prend la Cour des Comptes pour des C..."*.

Plein d'une tendre sollicitude pour ses cadres, le secrétaire d'Etat aux PTT ajoute : *"la politique de mobilité géographique des cadres supérieurs justifie que l'administration se doive moralement de mettre à disposition de ses chefs de service des logements suffisamment vastes pour permettre de faire face à toutes les situations familiales et suffisamment attractifs pour atténuer les difficultés de tous ordres auxquels ces fréquents déménagements les confrontent, notamment les problèmes de l'emploi éventuel du conjoint et de la scolarité des enfants"*. Alors que les employés sont mutés parfois au cours de l'année scolaire, et que les conjoints sont séparés, l'un par exemple dans le Nord l'autre dans le Sud. Là, les problèmes de plusieurs milliers de familles qui sont actuellement dans ce cas sont, d'après l'administration, insolubles. Mais le Ministre sait retrouver des arguments humains pour justifier les habitations luxueuses de ses cadres supérieurs.

Mais après tout, c'est Longuet lui-même qui le dit, ces habitations luxueuses n'existent pas que dans les Télécoms et il montre du doigt ses petits copains : *"nombre de chefs d'autres services extérieurs civils (préfectures, sous-préfectures, rectorats) sans parler des militaires"* écrit-il.

La lecture du rapport de la Cour des Comptes et surtout les réponses du Ministre, ont scandalisé beaucoup d'employés. L'un disait : *"Si un gars qui gagne 5.000 F par mois lit ça, il arrête tout et il va à la plage"*. Et un autre de renchérir : *"Que faire ? Il faudrait une révolte !"*

Correspondant LO

Échos des entreprises...

☐ Ça fait désordre

A l'équipe C3 — effets d'eau — nous avons demandé à disposer d'un deuxième vestiaire. Pour le tôlier, cela ne sera possible qu'en fonction des disponibilités.

Il n'a pas l'air de bien saisir nos raisons de vouloir ranger séparément nos vêtements de ville et nos tenues de travail.

Que cela le dépasse, au boulot, nous pouvons le comprendre : lui, il ne risque pas de se salir.

Mais quand même, s'il ne comprend pas cette simple mesure d'hygiène, bonjour chez lui.

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière
SNCF - Réseau Est
du 28 juillet

☐ Diriger, c'est prévoir

La direction a refusé les congés sans solde à de très nombreux travailleurs Marocains, Algériens, Turcs, Tunisiens, Africains...

Il paraît que ça désorganiserait le travail. Curieux ! Ils sont capables avec leurs ordinateurs de prévoir six mois d'avance à quelle heure et de quelle couleur sera la voiture d'un client. Mais trouver des intérimaires en une semaine ou un mois, c'est trop fort pour eux !...

Qu'ils ne sachent pas organiser le travail c'est leur problème, mais qu'ils désorganisent nos vacances, ça non !...

Extrait du bulletin
Lutte Ouvrière
Citroën - Aulnay
du 28 juillet

films

"Pygmées"

de Raymond Adam

En Afrique, dans une nature luxuriante et généreuse vit un peuple que Kombé (dieu) a fait petit mais qui ne connaît pas l'oppression. Ainsi débute, comme un conte, ce film intitulé "Pygmées".

Seulement, les Africains qui les entourent sont depuis longtemps au contact de la "civilisation" des Blancs. Certains d'entre eux essayent de duper, de voler et d'exploiter les Pygmées pour leur propre compte bien sûr, mais aussi et surtout pour le profit des Blancs.

Un Européen dirigeant une scierie n'a que mépris pour tous les Africains, pour les Pygmées qu'il fait travailler comme pour l'autre Africain qui a pour tâche de tenter de les mettre au travail, moyennant une montre, une robe...

Mais un jeune Pygmée pris dans l'engrenage va finir par se révolter avec les moyens qui sont les siens en s'en prenant à son oppresseur direct l'Africain.

Les rapports entre les deux communautés noires et entre les Africains et les Blancs, qui eux tirent toujours les marrons du feu, sonnent justes et font de cette histoire sans prétention un film bien sympathique.

S.L.

"Le contrat"

avec Arnold Schwarzenegger

"Le contrat" est une histoire banale comme il s'en produit paraît-il tous les jours aux Etats-Unis. Un flic, en marge d'une police et d'une justice d'autant plus impuissantes qu'elles sont infiltrées par la mafia, tente de faire justice lui-même.

Grâce à son astuce, sa force et son courage, il réussira à infiltrer le gang de mafiosi le plus puissant de Chicago, puis à l'éliminer radicalement sans omettre de sauver au passage une belle repentante amoureuse.

Finalement ce flic de rêve retrouvera ses collègues policiers et sa jeune épouse qui l'attendait sagement au foyer en lui préparant un nouveau-né.

Dans ce film mouvementé tout est facile à comprendre. Les armes à feu — une époustouflante collection made in USA — tirent parfaitement. Les cadavres tombent aussi bien que les costards...

Mais le héros, une montagne de muscles a quelques difficultés à se mouvoir. Dommage, la lourdeur de son jeu doit certainement nuire à la finesse du scénario...

A.M.

livres

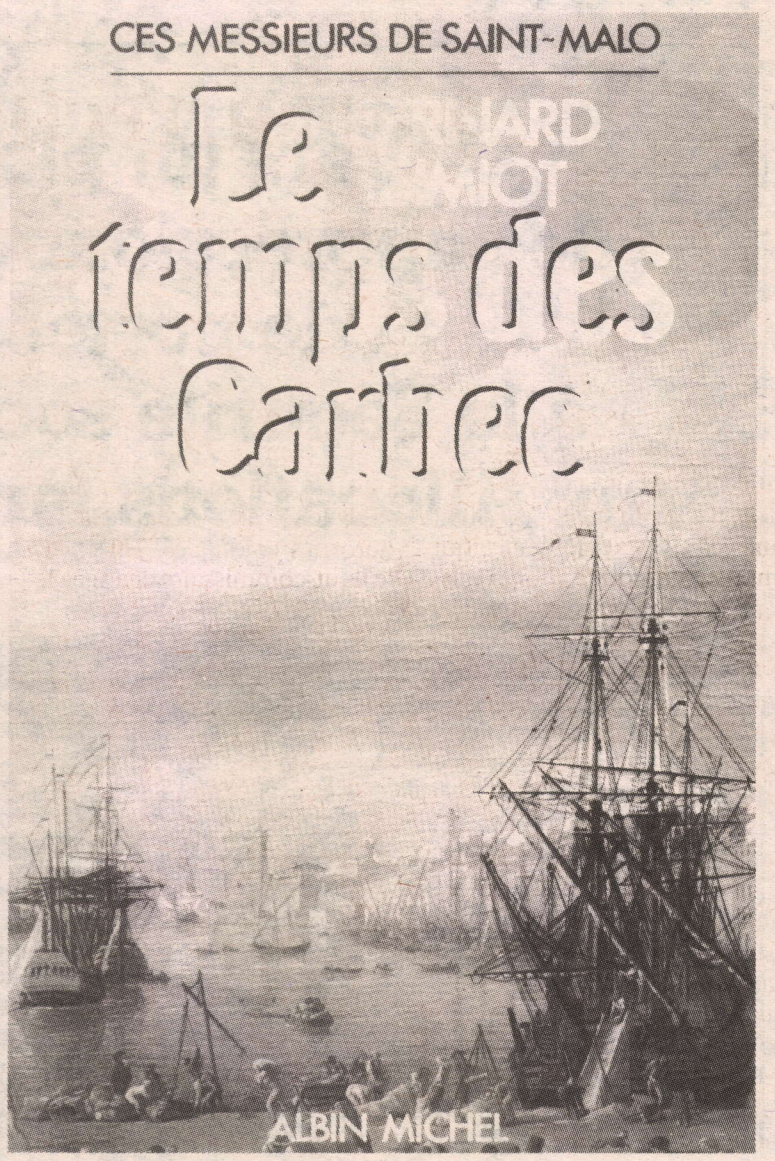

Le temps des Carbec fait suite au premier roman de B. Simiot *"Ces Messieurs de Saint Malo"* paru en 1983.

"Les Messieurs de Saint-Malo" ce sont, au temps de Louis XIV, les bourgeois de cette ville transformée en quelques décennies de petit port de pêche en cité de pierre aux façades orgueilleuses. Ils se sont enrichis par le négoce, encouragés par Colbert qui crée la Compagnie des Indes Orientales et fonde deux comptoirs en Inde, Pondichéry et Chandernagor.

Ils se sont enrichis surtout en temps de guerre, lorsqu'ils deviennent corsaires autorisés par le roi à *"armer leur navire pour la course"*, c'est-à-dire à s'emparer des cargaisons des navires ennemis.

C'est ainsi que Mathieu Carbec, petit "regrattier" (commerçant de détail) dont les grands-parents vendaient de la chandelle, devient l'un des plus riches de Saint-Malo. "Le temps des Carbec" commence à la mort de Jean-Marie, le fils unique de Mathieu. Jean-Marie a tracé l'avenir de ses quatre enfants avant de mourir : Jean-Pierre lui succèdera et sera armateur, Jean-François deviendra officier, Jean-Luc sera commis d'Etat pour qu'il ait des oreilles dans les antichambres du roi afin d'aider ses deux aînés. Quant à sa fille, Marie-Thérèse, elle trouvera un vrai marquis. *"C'est ainsi qu'on bâtit une grande famille"* explique-t-il à sa femme avant de mourir.

L'ascension sociale des Carbec se poursuit donc sous le règne de Louis XV. Mais après la période d'essor économique du temps de Colbert, le gouvernement est acculé à la banqueroute, le trésor est vide. C'est alors que John Law conseille au roi d'émettre de la monnaie de papier échangeable contre de l'or ou de l'argent. Par ailleurs, pour mettre en valeur les colonies, il lance des emprunts et tout le monde se précipite pour avoir des actions qui rapportent des dividendes élevés.

Les Carbec se lancent dans la spéculation sur les monnaies et les actions et s'enrichissent, tandis que d'autres sont ruinés, lorsque la banque royale fait faillite.

Au travers du roman, nous découvrons une société en pleine transformation, où les nobles ruinés vendent propriétés et titres et où les grandes familles de commerçants et manufacturiers s'installent au parlement et dans les bureaux du roi.

C'est un roman d'aventures qui nous entraîne aux quatre coins du monde : à Venise, où l'un des fils Carbec est ambassadeur ; à Saint-Domingue, où un autre développe des plantations de canne à sucre ; en Guinée, où l'un des cousins va enchaîner des hommes et des femmes pour les vendre comme esclaves ; et enfin, à Pondichéry, où le dernier des fils est officier de la Compagnie des Indes.

Bien que ce récit romanesque ne se présente pas comme une reconstitution historique, il fait bien sentir comment la bourgeoisie, alors pleine d'audace, se lança à la conquête des affaires et du pouvoir.

Edition Albin Michel - 98 F.

Pascale REMI

sélection télé

Dimanche 3 août

15 h 00. A2 — L'aventure de la vie : les bords de mer ça grouille de vie. Une initiation à la flore et la faune maritime.

20 h 30. A2 — Les enquêtes de Maigret, d'après un roman de Simenon : **Maigret en Arizona.** Avec Jean Richard. Une enquête sur les milieux militaires aux USA, après le meurtre d'une jeune femme.

22 h 30. FR3— La septième croix, film américain de 1944 d'après le roman de l'écrivain communiste allemand Anna Seghers. Une description de l'Allemagne nazie avant la 2e Guerre mondiale. Le livre était poignant. On peut espérer que le film avec Spencer Tracy sera à la hauteur.

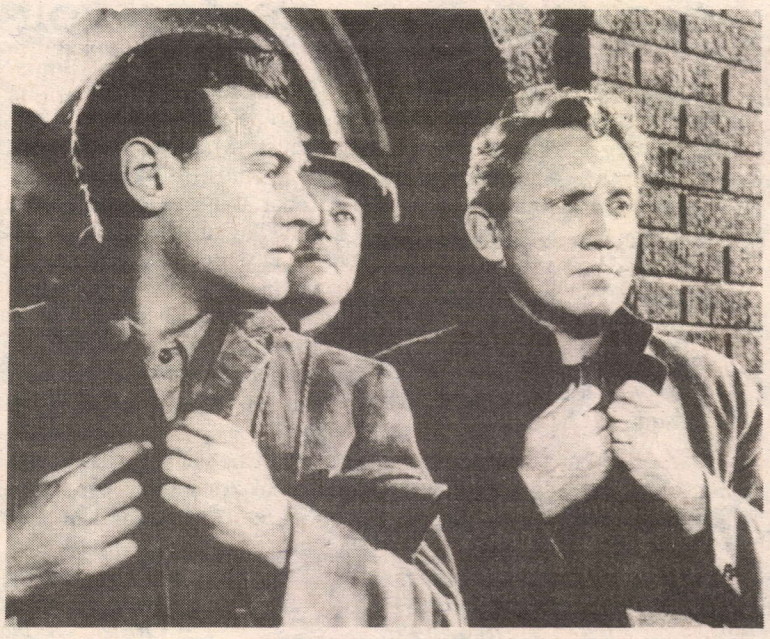

Lundi 4 août

20 h 35. TF1 — La cinquième victime. Un film policier de Fritz Lang de 1956. En toile de fond, l'univers d'un empire de presse avec les ambitions, l'arrivisme, l'argent, la jalousie.

22 h 10. TF1 — Africa. Quatrième épisode d'une intéressante série documentaire. Cette émission qui a pour titre **Le pouvoir, le commerce et le Coran,** nous transporte à Kano, une ville du Haut Nigéria, dans un vieux palais du XVe siècle, où un roi et sa cour perpétuent les traditions des royaumes ancestraux.

22 h 20. FR3 — Cholet 1793 dans la série **Les grandes batailles du passé.** Les paysans de l'ouest de la France s'opposent à la République. Enrôlés par les royalistes, dans l'armée catholique royale, qui marche contre la république, ils furent écrasés à Cholet en 1793.

Mardi 5 août

21 h 45. TF1 — Vivre vite, un film espagnol de Carlos Saura sur la délinquance des jeunes.

Mercredi 6 août

21 h 30. TF1 — Le Printemps. Troisième épisode du spectacle dansé et chanté qui est une évocation audacieuse du grand tournant de la pensée moderne : la Renaissance. Le spectacle met en scène quelques-uns des grands esprits européens de ce XVe siècle : Vinci, Luther, Copernic, Christophe Colomb...

22 h 10. A2 — Cinéma-Cinémas. Des interviews de dizaines d'acteurs et de cinéastes du monde entier, des morceaux choisis de très nombreux films à l'occasion du 4e anniversaire de cette émission. Pour amoureux du cinéma.

Jeudi 7 août

20 h 30. A2 — Un singe en hiver. Un film d'Henri Verneuil (1962). La rencontre de deux alcooliques, interprétés par Jean Gabin et Jean-Paul Belmondo.

20 h 30. FR3 — La nuit de Varennes. Un film d'Ettore Scola, évoquant la révolution française de 1789 et la fuite de Louis XVI, stoppée à Varennes en 1791.

23 h 20. FR3 — Lighea. Dans la série **Contes d'Italie.** Pendant l'entre-deux guerres, la rencontre de deux hommes que tout oppose : un jeune play-boy, avec un vieillard érudit et solitaire. D'après le roman d'un écrivain sicilien, Giuseppe Tomasi di Lampedusa.

"L'insurrection malgache de 1947"

de Jacques Tronchon

Si l'année 1945 marqua en Europe la fin de la guerre, elle fut pour bien des peuples colonisés par la France le prélude aux conflits coloniaux qui embrasèrent tour à tour la plupart des pays qui composaient l'empire. Affaibli durant un temps par les années d'occupation, l'impéralisme français, dès qu'il reprit quelques forces, s'empressa de réaffirmer son emprise sur ses colonies.

Le 8 mai 1945, jour de la capitulation de l'Allemagne, fut aussi celui où l'aviation française bombarda les insurgés nationalistes algériens à Sétif, faisant des dizaines de milliers de morts. Au Vietnam, après avoir gagné du temps en accordant à Ho Chi Minh une "indépendance" sur le papier, l'Etat français montra comment il entendait régler la question en envoyant dès 1946 son armée à la reconquête du pays.

Le livre de Jacques Tronchon rappelle qu'à la même époque, à Madagascar également, l'impérialisme français ne put maintenir son ordre qu'au prix d'un bain de sang.

Colonisée par la France depuis les "exploits" de Gallieni à la fin du siècle dernier, la population malgache avait assisté en 1942 à la déroute des autorités de tutelle restées fidèles au régime de Vichy, devant des troupes anglaises. Puis à la remise en place, en 1943, sous la protection des Anglais toujours, d'un nouveau gouverneur, gaulliste cette fois, au terme de marchandages qui eurent lieu entre De Gaulle et Churchill à Londres.

Ce changement de régime ne se traduisit nullement par un allègement de l'exploitation coloniale, au contraire. Le soutien à l'effort de guerre allait être le prétexte pour alourdir encore les charges qui pesaient sur la population. Les réquisitions de bras furent pratiquées de plus belle, la durée légale de la corvée doublée.

L'Etat français, à la "Libération", accorda quelques aménagements politiques insignifiants. Le nombre d'électeurs fut augmenté et passa à 87 000 (sur plus de 4 millions d'habitants !). Quelques politiciens malgaches se firent élire sous l'étiquette Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache (MDRM) se bornant à réclamer l'autonomie "dans le cadre de l'Union française".

Mais les idées d'indépendance trouvèrent un écho certain au sein de la population malgache, ce qui inquiéta les autorités coloniales. En 1946, le haut-commissaire changea le code électoral — après le scrutin — pour éviter d'avoir une majorité autonomiste au sein de l'assemblée malgache !

Une succession de conflits avec la population amena progressivement le pays à l'insurrection. Celle-ci éclata dans la nuit du 29 au 30 mars 1947. Les insurgés s'attaquèrent aux garnisons militaires et aux postes de gendarmerie, ils coupèrent les voies ferrées et les routes. Jusqu'en juillet 1947, le mouvement ne cessa de s'étendre dans les campagnes, gagnant une partie importante de l'île.

Le gouvernement français, présidé alors par le socialiste Ramadier, minimisa d'abord devant l'opinion française "les événements". Mais l'on ne put longtemps cacher leur ampleur. Un coupable fut désigné : le MDRM. Le parlement français leva l'immunité parlementaire des trois députés malgaches : deux furent condamnés à mort, le troisième au bagne à perpétuité. La répression policière s'abattit contre le MDRM, la torture systématiquement employée. Mais elle ne suffit pas à briser le mouvement à Madagascar même. La reconquête militaire, lancée par les ministres des Colonies Marius Moutet (SFIO) puis Paul Coste-Fleuret (MRP) s'acheva plus d'un an plus tard. Ne reculant devant aucun bombardement de localités, pratiquant systématiquement les exécutions sommaires de prisonniers, utilisant une tactique consistant à isoler et à affamer les populations, l'armée française laissa, selon l'aveu du haut-commissaire, un nommé De Chevigné, au moins 100.000 morts.

Le livre de Jacques Tronchon d'abord publié aux éditions Maspéro et réédité aujourd'hui, est tiré d'une thèse universitaire présentée par l'auteur en 1973. Cet ouvrage parfois un peu sec a tout de même le mérite d'être le seul, quarante années après les événements, à tenter de rendre compte de ce que fut aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, la politique de la France impérialiste gouvernée par les socialistes, envers l'une de ses colonies d'alors : Madagascar.

Philippe AVRIL

□ L'insurrection malgache de 1947 *de Jacques Tronchon. Edition Kathala, 396 pages, 95 F.*

L'impérialisme français à Madagascar :
Aux environs de Tananarive, un administrateur colonial en tournée rend la justice (photo de droite).

Répression de l'insurrection malgache (photo ci-dessous).

"L'Empereur de la faim"

de Jacques Lamalle

Ce roman de Jacques Lamalle, journaliste au *Canard Enchaîné* et rédacteur en chef des *Dossiers du Canard* se veut une histoire authentique des grandes fortunes du grain et de la viande, des magnats du sucre et du beurre.

En arrière-fond à ce roman, il y a la guerre économique bien réelle que se mènent les gros céréaliers américains, d'une part, et européens, en particulier français, de l'autre ; le problème de "l'aide alimentaire" aux pays pauvres, "aide" dont les trusts de l'alimentation et les grands Etats se servent comme d'une arme économique et politique. L'auteur de ce roman cite à ce sujet, en exergue à la troisième partie, une déclaration de John Block, un secrétaire d'Etat américain à l'Agriculture : *"Je crois que l'arme alimentaire est la plus puissante dont nous disposons aujourd'hui pour assurer la paix dans le monde. Il en sera ainsi pendant les vingt prochaines années tant que les autres pays dépendront de l'Amérique pour leur nourriture et hésiteront ainsi de plus en plus à nous inquiéter."*

Malheureusement, tous ces problèmes ne servent que de très vague toile de fond à ce roman qui nous sert plutôt un *Dallas* à la française, où le Texas serait remplacé par le Plomb du Cantal, et les pétroliers par des vendeurs de grain ou de viande en gros. On y apprend plus sur les mœurs sexuelles d'une fille de famille ou sur les manières grossières à table de Gaston Rouquette — portrait transparent de Gaston Doumeng — que sur leurs activités sur le marché de la faim. L'auteur met même une certaine complaisance dans ses portraits de ces "Empereur du blé" ou ces "Roi de la viande", des gens qui se seraient faits eux-mêmes, des gens hors du commun.

Les seuls qui dénonceraient les agissements des grandes compagnies sont une bande de terroristes caricaturaux et pitoyables, qui s'avèrent finalement être manipulés par la CIA dans le dessein d'affaibir les sociétés françaises !

Un roman qui n'est pas à la hauteur de son sujet.

Philippe AVRIL

□ L'Empereur de la faim, *de Jacques Lamalle. 370 pages, 89 F.*

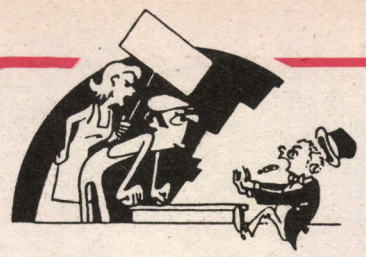

MALGRÉ TOUTES LES PROPOSITIONS SYNDICALES

Pas de solution en dehors de la lutte des travailleurs

En s'adressant aux manifestants présents quai Le Gallo le mercredi 30 juillet, Fournier, secrétaire de la CGT à Billancourt a renoué avec le ton de la CGT de l'été dernier : *"Nous allons cet été encore placer l'usine sous haute surveillance, nuit et jour pendant les vacances et le week-end... Nous rappelons tous les militants à s'inscrire dès ce week-end pour monter la garde. Nous demandons aux autres de se tenir prêts y compris en vacances, ils entendront parler de Renault, ils peuvent être appelés à revenir, etc."*.

Fournier, lui, rentrait juste de vacances, il était absent de l'usine durant cette fin juillet où la direction en remettant leur lettre de démarche de licenciement à 27 délégués (26 pour le Centre Industriel de Billancourt et 1 pour le siège social) avait ouvert centralement les hostilités. Fournier était absent, les principaux dirigeants de la CGT de l'usine aussi. Ce qui explique en partie l'absence de réaction centrale, jusqu'au 30 juillet, du syndicat majoritaire (la CGT a eu plus de 80 % des voix aux dernières élections professionnelles, chiffre record rejoignant les scores de l'après-guerre) pourtant durement touché puisque 24 délégués sur les 27 visés étaient à la CGT

Certes dans certains ateliers, à l'initiative de militants locaux, il y a eu des prises de parole, des débrayages, des délégations massives. Auroy, le directeur du CIB, s'est fait bousculer dans son bureau et les dossiers ont été balancés, mais sur le plan de l'usine, aucune riposte centrale n'était proposée, et en particulier dans l'Ile, les militants cégétistes étaient quasiment absents.

Il a fallu attendre le lundi 28 juillet pour que la CGT annonce par tract que le mercredi 30 juillet serait une *"immense journée de lutte à Billancourt"* et parle de rassemblement sans préciser ni le lieu, ni l'heure, mais en annonçant que la *"Confédération CGT, la Fédération, toutes les organisations, l'Union Régionale de l'Ile-de-France, l'Union départementale, l'Union locale de Boulogne"* appelaient aussi au rassemblement. C'est que le 30 juillet, la direction convoquait deux CE extraordinaires pour discuter des licenciements annoncés de 853 travailleurs (685 pour le CIB, 168 pour le siège social) et statuer sur les demandes de licenciements concernant les salariés protégés, c'est-à-dire les délégués, ou ex-délégués couverts par la protection légale.

Mais dans le même tract CGT du 28, on pouvait lire encore : *"La lutte que nous avons engagée nécessite l'unité la plus large. Ce n'est donc pas une affaire personnelle de boutiques, c'est pourquoi, nous plaçons cette lutte dans les mains des salariés. Nous les appelons à s'en occuper et à gérer, eux-mêmes, leurs actions. A la CGT, nous sommes à l'initiative et partie intégrante de ce mouvement, ni plus, ni moins."*

Ce brusque accès de démocratie de la part d'une centrale qui a toujours habitué les travailleurs à décider seule, sans consulter qui que ce soit, ne pouvait signifier qu'une chose : si ça marche, ce sera à porter au crédit de la CGT qui est à l'initiative du mouvement, si ça ne marche pas ce sera la faute aux travailleurs eux-mêmes. Ceci bien sûr dans une situation où les travailleurs — les militants syndicaux ne cessent de s'en plaindre — n'ont pas envie de se montrer par crainte de se voir figurer sur la liste, font des heures supplémentaires, et en cette veille de vacances, parlent surtout de leurs projets d'été. Le petit mais réel mouvement d'indignation provoqué par l'annonce des licenciements à l'encontre des 27 délégués s'était accompagné chez beaucoup de réaction démobilisatrice : *"Si la direction s'en prend même aux délégués, c'est qu'elle est vraiment décidée et qu'il n'y a rien à faire."*

En fait, les licenciements étaient prévus, annoncés par la Régie depuis des mois. Du moins les chiffres, pas les listes, pas les noms. Au moyen des départs volontaires, FNE, ONI, ou allocations-reconversion, la Régie avait déjà réalisé la majeure partie de son objectif de réduction du personnel.

Restait la dernière fournée, celle qui serait collective. Dans un document établi le 25 juin dernier elle avançait les chiffres des travailleurs à licencier, secteur par secteur, fixant le pourcentage par âge donnant des précisions sur les qualifications (notamment 224 agents de production — autrement dit les OS - et 367 P1, c'est-à-dire encore des OS passés P1 par la Régie après les luttes des années 1970) ou la nationalité (164 français et 521 "étrangers").

Aucun syndicat ayant des élus au CE ne pouvait ignorer ces chiffres et l'intention de la direction d'en finir fin juillet avec les préliminaires, afin d'engager concrètement en août, les procédures de licenciement.

Or depuis des mois, depuis janvier 1986 et les élections des délégués du personnel qui furent un succès pour elle, la CGT avait cessé les actions spectaculaires qui avaient marqué l'été et l'automne 1985, jusqu'à l'occupation et au bouclage de Billancourt en octobre par les seuls militants syndicaux.

L'accent était mis, désormais sur le volet économique : la solution industrielle ou financière proposée par la CGT pour que *"Vive Billancourt"*. Le projet d'un petit véhicule mis en avant depuis des années par le PCF et la CGT se trouvait concrétisé au début de l'année, par la réalisation d'une maquette grandeur nature de la Neutral (anagramme de Renault), création d'anciens travailleurs et ingénieurs de la Régie, tous CGT. C'est donc autour de la Neutral que depuis des mois s'étaient organisées les actions de la CGT. On l'avait vue au défilé du 1er mai, montée sur la plateforme d'un camion, elle avait été exposée place Nationale et, consécration suprême, elle a suivi cette année le Tour de France cycliste, exposée à chaque étape. Avec la fabrication de la Neutral, la CGT proposait le rapatriement de certaines fabrications faites à l'étranger, la fin de l'aventure américaine de l'AMC et d'autres solutions du même tonneau.

Voilà pour la propagande. Pour les faits, il n'y avait pas grand chose, si ce n'est le 25 juin dernier, le boycott de la réunion du CE où devaient être annoncés les licenciements. Déjà.

Quant aux autres syndicats représentatifs, CFDT, FO, CFTC, CGC, ils s'étaient regroupés dans une sorte d'intersyndicale très minoritaire, proposant, elle aussi, "ses solutions" industrielles ou sociales aux licenciements.

Le mercredi 30 juillet, jour où la CGT appelait enfin à une action centrale *("L'immense lutte de Billancourt"* se réduisait à un débrayage de 2 heures — de 8 h 30 à 10 h 30 — avec manifestation au CE), la CFDT, le matin même appelait par tract à un rassemblement avec prise de parole à 9 h sur l'esplanade de l'Ile, c'est-à-dire dans l'usine !

Autrement dit, un rassemblement concurrent de celui de la CGT, au même moment mais dans un autre endroit. Cela n'avait guère de chances de succès — en fait, à 9 h il n'y avait personne sur l'esplanade — mais cela a fourni un prétexte de plus à ceux qui ne voulaient rien faire : *"Les syndicats sont divisés, qu'ils se mettent d'abord d'accord"*, etc.

Dans les faits, si le débrayage a été assez bien suivi dans les secteurs qui bougent traditionnellement, il faut reconnaître que le département 74, c'est-à-dire essentiellement les chaînes de montage n'ont pratiquement pas bougé. C'est dire le côté limité de la "riposte" des travailleurs de Billancourt.

D'ailleurs, pendant la manifestation elle-même, puis à son retour, durant l'après-midi, la maîtrise a commencé à convoquer un par un les travailleurs concernés pour leur annoncer oralement qu'ils étaient sur les listes et qu'ils pouvaient encore choisir le départ volontaire ou le congé-reconversion automatique (5 mois à domicile avec 65 % du salaire et, au bout, le licenciement). Les lettres de licenciements, elles, ne partiraient qu'en septembre. La Régie en faisant transmettre la nouvelle par ses chefs, grands et petits — le plus souvent petits — veut ainsi mettre la maîtrise dans le coup, l'obliger à s'engager à ses côtés dans la situation.

Pour l'instant, beaucoup de travailleurs licenciables se sont rendus seuls dans le bureau de leur chef, ils pensent que c'est fini, et n'attendent plus rien ni maintenant ni en septembre. Pour eux c'est la résignation. Les autres espèrent encore.

La lutte contre les licenciements, contre la *"casse de Billancourt"* annoncée ce mercredi 30 juillet par Fournier, risque donc de se réduire à quelques actions spectaculaires, menées comme l'an dernier par les permanents et les militants syndicaux, destinées plus à faire connaître la "combativité" de la CGT à l'extérieur qu'à préparer une riposte des travailleurs, une véritable lutte pour empêcher les licenciements.

Correspondant LO

La manifestation du 30 juillet

Il y avait du monde, ce mercredi 30 juillet, place Bir Hakeim, mais la majorité des présents n'était pas de l'usine, c'étaient des délégations de militants CGT de diverses entreprises de l'Ile-de-France. Le PCF avait également appelé, il était présent en la personne de Lajoinie et de nombreux élus avec leur écharpe tricolore. Les travailleurs de Renault, eux, identifiables à leur vêtement de travail, bleus ou blouses vertes et bleues, étaient environ un millier.

La presse aussi était présente et a pu filmer complaisamment les délégués du 14 (tous licenciés) qui s'étaient enchaînés les uns aux autres, et tous à la grille de la direction du personnel !

La manifestation, forte à peu près de 3.000 personnes, est allée vers le pont de Sèvres, rejoindre le quai Le Gallo où devait se tenir le CE extraordinaire convoqué par la direction pour confirmer les licenciements annoncés.

Aucun élu syndical n'avait accepté de participer à ce CE. La direction avait donc levé la séance, après avoir fait faire par huissier un constat de carence. Quand les manifestants sont arrivés, il n'y avait plus personne dans le local Renault.

Il y eut pourtant à l'arrivée des grilles arrachées, des vitres brisées, et un drapeau rouge, marqué du sigle CGT, fut planté sur le toit.

Rouget, secrétaire du CE et Fournier, secrétaire général de la CGT Billancourt, prirent la parole, saluant l'annulation du CE comme une victoire. Le long discours de Rouget fut centré essentiellement sur les *"solutions industrielles"* proposées par la CGT pour arrêter *"la casse de Billancourt"* et relancer la production. Fournier, lui, a donné les consignes de la CGT pour l'immédiat. Il a appelé les travailleurs visés avec tous leurs camarades à ne pas aller chercher les lettres recommandées, à refuser de les recevoir des mains des chefs, voire même à les brûler dans les bureaux de ces derniers ; et à revenir, de toute façon, en septembre, à l'usine. Les deux discours étaient marqués par un nationalisme d'entreprise à la hauteur de leur nationalisme tout court avec des phrases comme : *"Renault, c'est le bastion de la France. En défendant Renault, c'est la France que nous défendons."*

Pendant la dispersion du cortège, des incidents éclatèrent devant la sous-préfecture, à quelques dizaines de mètres du bâtiment Renault, fortement gardé par des CRS, fusils à l'épaule : jets de pierre contre les CRS, incendie d'une voiture, intervention brève, mais musclée des CRS, et jets de grenades lacrymogènes.

La direction, pour *"raison de sécurité"*, avait-elle dit dans sa convocation, avait fait déplacer le lieu du Comité d'Etablissement... à quelques mètres de la sous-préfecture ! Belle réussite.

En tout cas, cette petite bagarre a redonné le moral à ceux qui y ont participé et fait monter d'un petit cran le climat dans les ateliers.

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995